



## Politique règle de 2

Avec l'objectif d'assurer un environnement sécuritaire à tous ses participants, le CSOV se dote de la politique de règle de 2 suivantes.

### 1. Définition et objectifs

#### a) Définition

La politique de règle de 2 exige qu'il y ait toujours 2 entraîneurs affiliés et ayant respecté les règlements du club (dont la vérification des antécédents) avec une équipe.

#### b) Moment d'application

Les équipes doivent respecter cette règle à tout moment :

- Lors des matchs;
- Lors des entraînements;
- Lors des rencontres d'équipe;
- Lors des rencontres individuelles avec un athlète.

#### c) Exceptions

Si de façon exceptionnelle, un des 2 entraîneurs de l'équipe s'absente, celui-ci devra être remplacé par un entraîneur affilié et ayant respecté les règlements du club. Dans le cas, qu'aucun entraîneur n'est présent, un adulte devra temporairement rester sur les lieux avec l'entraîneur.

#### d) Lignes directrices

Les lignes directrices suivantes s'appliquent en tout temps :

- Un entraîneur ne peut pas voyager seul un athlète à moins que l'entraîneur soit le parent ou le tuteur légal de l'athlète;
- Un entraîneur ne peut pas partager une chambre (hôtel ou autre) avec un athlète à moins que l'entraîneur soit le parent ou le tuteur légal de l'athlète;
- Les rencontres individuelles entre un entraîneur et un athlète doivent se faire avec un deuxième entraîneur sur place comme observateur. Cette rencontre doit aussi avoir lieu dans un espace visible (terrain) et non dans une salle fermée;
- Avant de rentrer dans un vestiaire, les entraîneurs doivent toujours attendre la confirmation des athlètes;
- Un entraîneur ne peut pas rester sur les lieux seul avec un athlète. Si un athlète arrive sur les lieux avant le deuxième entraîneur, le parent de cet athlète doit demeurer sur lieux jusqu'à l'arrivée d'un deuxième entraîneur. De la même façon, que les 2 entraîneurs doivent demeurer sur lieux jusqu'à ce que tous les athlètes aient quitté en fin d'activité

(et non laisser un seul entraîneur sur place qui risque de se retrouver seul avec le dernier athlète sur les lieux).

- L'organisation recommande que toutes les équipes masculines aient au moins 1 entraîneur masculin et toutes les équipes féminines aient au moins 1 entraîneur féminin.

Signé à Victoriaville le 12 février 2023, par Luc Letourneau, Président du CSOV

A handwritten signature in blue ink that reads "Luc Letourneau". The signature is written in a cursive style with a large initial 'L'.